

Saint-Blimont



 Baie de Somme
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Bulletin Municipal N°22 - Janvier 2019

BULLETIN MUNICIPAL

ST BLIMONT

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2019

Directeur de la publication :

José Marque

Rédacteur de la publication :

Bernard WYRZYKOWSKI

Impression :

Imprimerie Leclerc - Abbeville

Tél. : 03 22 20 70 60

Fax : 03 22 20 70 66

E-mail : info@imp-leclerc.com

Site internet : www.imprimerie-leclerc.fr



Commune de
SAINT-BLIMONT

Mairie, 2 rue de l'église
80960 SAINT-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@orange.fr
mairiedesaintblimont.com

SOMMAIRE

Le mot du Maire p3

Vie locale p4-14

Vie pratique p15-23

Travaux libres p24-28

Calendrier des fêtes p28

Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

Festival

DES PAINS

L'ART DU FAIT MAISON

1^{er} prix au concours
du Gâteau Battu 2017



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - 03 22 30 20 43

MEPRO SAS
12 avenue du Parc,
80130 Friville-Escarbotin
Tél 03 22 30 67 67

Intermarché

Bienvenue dans votre centre commerçant

PRESSE - NATGY - FÉLINE
EVOLUTIFF - SOBOUTIK

SARL GARAGE BONHOMME

Réparations toutes marques
et véhicules sans permis

Entretien - Carrosserie
Peinture
Réparation pare-brise
Carburant - Carte GR

Nouveau 5008

Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7
STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 4 86
bonhomme.guillaume@orange.fr

Mes chers concitoyens,

Permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil Municipal en ce début d'année 2019, de présenter à chacun d'entre vous et à vos familles respectives tous mes vœux de bonheur, de santé, de prospérité mais également, des vœux de bien-être et de bien vivre, ensemble à SAINT-BLIMONT.

Dans cette période trouble, où la violence s'est installée, où les édifices de la république sont pris à parti, où les valeurs de la démocratie sont bafouées, où les attentats terroristes continuent de blesser et tuer des innocents, les revendications se font entendre.

Je formule également, des vœux pour l'apaisement, le dialogue, des vœux de réconciliation entre tous les français et des vœux d'humanité, de fraternité et de paix pour le monde entier.

Manifester, revendiquer, se faire entendre, sont des droits légitimes qui ne peuvent pas être remis en cause. En revanche, le droit de casser, la violence, le fascisme n'ont pas leur place dans notre société. J'en appelle à la raison, au sens de l'urgence et des responsabilités, au retour au calme et aux négociations. A cet égard, un cahier de doléances est disponible en mairie pour rédiger des propositions. Je me chargerai de les faire remonter aux plus hautes instances.

Aujourd'hui, à SAINT-BLIMONT, comme dans toutes les collectivités, maîtriser nos dépenses de fonctionnement, ce n'est plus seulement une volonté, c'est une obligation : une obligation imposée par l'état avec la baisse des dotations, le Grenelle de l'environnement et bien d'autres décisions législatives qui viennent impacter notre budget.

Nous étions déjà engagés en 2017 dans le processus du « dépenser moins », en 2018 nous y avons ajouté « le dépenser mieux ».

Pour réussir à dépenser mieux, il faut bouleverser les habitudes, remettre en cause certaines méthodes et retrouver des valeurs fondamentales de rassemblement, de solidarité les uns avec les autres.

Nos appels à un engagement citoyen lors des réunions participatives ont été suivis d'effets, des administrés ont adhéré à cette démarche et je les remercie.

En 2019 nous souhaitons développer plus encore ces pratiques. Nous vous proposerons d'autres actions basées sur le volontariat bien évidemment.

Les associations ont également un rôle déterminant pour le bien-être et le bien vivre ensemble. L'année a été rythmée par de nombreuses manifestations.

Toutes ces actions menées conjointement par la Municipalité, le CCAS, les associations locales, les bénévoles, garantissent notre quotidien.

Ce nouveau Bulletin Municipal sera l'occasion pour chacun d'entre vous de vivre la dynamique de notre commune.

Notre village a la particularité de nous proposer la campagne et ses avantages. Merci à tous les citoyens déjà engagés à nos côtés pour le bien-être de chacun et le bien vivre ensemble à SAINT-BLIMONT.

Je vous souhaite de trouver en 2019 toutes les raisons d'être heureux et toute la force nécessaire pour surmonter les épreuves.

Le Maire,
José MARQUE

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 14 H 00 à 18 H 00
Mardi	de 14 H 00 à 16 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30
Mercredi	de 14 H 00 à 16 H 00
Judi	de 14 H 00 à 16 H 00
Vendredi	de 14 H 00 à 16 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30
Samedi	de 11 H 00 à 12 H 00

PERMANENCE DES ÉLUS

M. José MARQUE Maire	Lundi de 14 H à 15 H
M. Blaise BONJOUR 1 ^{er} Adjoint	Samedi de 11 H à 12 H
M. Bernard WRZYMOWSKI 2 ^{ème} Adjoint	Judi de 14 H à 15 H
M. Adrien FRANCO 3 ^{ème} Adjoint	Mardi de 17 H 30 à 18 H 30
M. Catherine TICHANZ 4 ^{ème} Adjointe	Vendredi de 17 H 30 à 18 H 30

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40

Hommage à Mme Arlette SERET

Arlette, c'était notre collègue, notre amie. C'est empreint d'une bien profonde émotion, qu'une délégation d'élus m'a accompagné, le vendredi 11 janvier, à VILLEBEON en région parisienne pour lui adresser un dernier témoignage d'affection, d'admiration, et de reconnaissance et l'accompagner dans sa dernière demeure, celle où elle a retrouvé Loulou son mari. Notre ami.

Elue conseillère municipale pour la première fois en 2008 avec Claude LOISELLE, elle n'a pas hésité à s'engager à mes côtés pour un second mandat. Je me souviens de ce 30 mars 2014, doyenne de l'assemblée : c'est elle qui a proclamé mon élection, c'est elle qui m'a passé l'écharpe tricolore autour du cou.

Membre de la commission des finances, de la commission scolaire, jeunesse et culture, de la commission fêtes et cérémonies et de la communication, elle a toujours été activement présente. Les difficultés pour se déplacer l'ont contrainte à s'éloigner des réunions, mais elle a continué à s'intéresser aux affaires communales. Dès qu'elle recevait une convocation, elle me contactait pour que je passe chercher un pouvoir et elle n'hésitait pas m'interroger sur l'ordre du jour. Elle était également impliquée dans la vie associative, et plus particulièrement celle du club des Aînés où elle avait été trésorière.

Du premier au dernier jour, elle a assumé ses fonctions avec humilité, sérieux, fidélité et gaieté. Elle était une personne juste, attentionnée, généreuse, gentille... et j'en passe...

Les valeurs qu'Arlette a portées et défendues se

transmettront et son souvenir ne nous quittera pas. Notre estime et notre gratitude lui sont à jamais acquises.

Au nom du Conseil Municipal, des membres du CCAS, des employés communaux et de tous ses amis de SAINT-BLIMONT, j'adresse une nouvelle fois à ses deux filles et toute sa famille, nos plus sincères condoléances, notre plus profonde sympathie et chaleureuse amitié.

José MARQUE, Maire de SAINT-BLIMONT



Cérémonie des vœux du dimanche 13 janvier 2019

Dimanche 13 janvier 2019, c'est dans la salle Francis DUPONT bien remplie que José MARQUE, Maire et son Conseil Municipal ont présenté leurs vœux à la population et aux sociétés locales. Une cérémonie à la fois, simple, amicale et conviviale ! Monsieur le Maire a débuté la cérémonie par un hommage à Michel TRAN VAN et Arlette SERET, tous deux décédés, avant de laisser la place à l'harmonie Municipale. A l'issue du concert ce sont Blandine BENARBIA, Adrien PRUVOT et Catherine TSCHANZ, respectivement 1er, 3eme et 4eme Adjoint au Maire qui ont présenté, chacun à leur manière, leur domaine de délégations et leurs actions. Bernard WYRZYKOWSKI a assuré l'animation de cette cérémonie, en nous faisant revivre en images les moments qu'il a immortalisés durant l'année 2018, avant que Monsieur le Maire ne revienne pour présenter les projets pour l'année 2019. Puis, l'ensemble des convives a été invité à partagé le cocktail de l'amitié servi par les membres de la commission des fêtes et cérémonies et le personnel communal. Une très belle cérémonie pour cette première rencontre de l'année entre les élus et les habitants. Une bonne occasion pour oublier un instant les soucis et les aléas de la vie, le moment d'une rétrospective de l'année écoulée et l'occasion de se projeter sur l'année qui vient de commencer.



Les subventions aux associations 2019

UNC	173.00 €	Course cycliste, prix de la municipalité	502.00 € (si course a lieu)
ANACR	173.00 €	Harmonie municipale	439.00 €
ARAC	173.00 €	Amicale des Pompiers	439.00 €
AAF	596.00 €	USEP	265.00 €
AFSB	596.00 €	SC Foot	596.00 €
Association de chasse	354.00 €	APEV	40.00 €
Club des Aînés	265.00 €	Souvenir Français	40.00 €
Coopératives scolaires	471.00 €	Conseil Juridico Social	40.00 €
		Kentucky Country Boots	250.00 €

M. le Maire rappelle le principe suivant : « lorsqu'une association a bénéficié d'une subvention de la CABS, elle ne peut plus en recevoir une autre des collectivités qui la composent ».

Les tarifs camping 2019

TARIF JOURNALIER

Adulte et enfant de plus de 10 ans	2.50 €
Enfant de moins de 10 ans	1.15 €
Emplacement	2.39 €
Voiture et moto de plus de 125 cm ³	1.27 €
Electricité (6 ampères)	6.35 €
Electricité (10 ampères)	8.50 €
Groupes scolaires et CLSH : emplacement gratuit	
- enfant moins de 10 ans	1.05 €
- enfant plus de 10 ans	2.28 €
Garage mort (hors saison)	1.06 €
Garage mort (juillet août)	3.79 €
Taxe de séjour à la nuitée, par personne, à partir de 18 ans	0.20 €
Tarif à l'unité jeton lave linge	3.70 €

TARIF ANNUEL

Forfait annuel jusqu'à 4-6 personnes (électricité en plus)	820.00 €
Forfait annuel jusqu'à 4-6 personnes (électricité 6 ampères comprise)	1 030.00 €
Forfait annuel jusqu'à 4-6 personnes (électricité 10 ampères comprise)	1 115.00 €
Forfait annuel pour emplacement mobile-home grand confort jusqu'à 4 personnes (avec électricité 16 ampères et raccordement tout à l'égout)	1 700.00 €



Access Control Solutions and Services



Deny Security
 Route de Saint-Valéry CS60001
 80960 Saint-Blimont - France

T : 03 22 30 26 01
 contact@deny-security.com

www.deny-security.com

SPECIALISTE DES BÉTONS DÉCORATIFS ET BARDAGE



59, Grande Rue - OFFEU
 80960 Saint-Blimont
 06 69 27 73 01

csm.creationsolmur@gmail.com

CSM creationsolmur



TARIFS LOCATION MOBIL-HOME (4 PERSONNES)

2019	juillet / août			mai, juin et petites vacances scolaires			septembre / octobre		
	HT	TVA*	TTC	HT	TVA*	TTC	HT	TVA*	TTC
forfait 1 ou 2 nuits (week-end ou en semaine)	103.00€	10.30€	113.30€	92.00€	9.20€	101.20€	74.00€	7.40€	81.4 €
week-end 3 nuits samedi-dimanche-lundi vendredi-samedi-dimanche	154.00€	15.40€	169.50€	138.00€	13.80€	151.80€	110.00€	11.00€	121.00€
mid week 4 nuits lundi-mardi-mercredi-jeudi	206.00€	20.60€	226.60€	185.00€	18.50€	203.50€	148.00€	14.80€	162.80€
1 semaine 7 nuits	360.00€	36.00€	396.00€	321.00€	32.10€	353.10€	259.00€	25.90€	284.90€
2 semaines 14 nuits consécutives	680.00€	68.00€	748.00€	615.00€	61.50€	676.50€	490.00€	49.00€	539.00€
3 semaines 21 nuits consécutives	975.00€	97.50€	1 072.50€	875.00€	87.50€	962.50€	700.00€	70.00€	770.00€
4 semaines 28 nuits consécutives	1225.00€	122.50€	1 347.50€	1 100.00€	110.00€	1 210.00€	880.00€	88.00€	968.00€

* TVA 10 %

Taxe de séjour en supplément - Forfait nettoyage : 40 € - Acompte de 30 % à la réservation
Caution : 200 € - Solde de séjour à l'arrivée- Draps et linge de toilette non fournis

Les tarifs communaux 2019

		Chauffage inclus			
		Location du 16/04 au 15/10		Location du 16/10 au 15/04	
		SDR	SDF	SDR	SDF
Vin d'honneur et autres	St-Blimont	34.00 €	51.50 €	53.50 €	85.50 €
	Extérieur	68.00 €	102.00 €	106.00 €	170.00 €
« Café » pour deuil	St-Blimont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
« Café » pour deuil	Extérieur	53.00 €	75.00 €	53.00 €	75.00 €
Repas	St-Blimont	85.00 €	155.00 €	117.00 €	191.00 €
	Extérieur	170.00 €	308.00 €	234.00 €	380.00 €
Couvert	St-Blimont	0.30 €	0.30 €		
	Extérieur	0.50 €	0.50 €		
Caution		150.00 €	200.00 €		
Lave vaisselle non nettoyé		30.00 €	30.00 €		
Nettoyage de la salle insatisfaisant		60.00 €	100.00 €		
Concession cimetière le m2		40.00 €			
Case columbarium		650.00 €			
Location petit logement		350€ / mois			
Location grand logement		278.76 € / mois			
Droit de place pour camion (entreprise extérieure) occasionnel		50.00 €			
Sacs pour déchets végétaux		3 € les 5 sacs			
Participation unique à la classe de neige des collèges ou à un voyage culturel : collège ou lycée					
Imposition sur le revenu					
• Pour tout participant		65.00 €			
• Si votre « impôt total avant imputation » est inférieur à 540.75 €		105.00 €			
• Si votre « impôt total avant imputation » est égal à 0		155.00 €			
Participation classe de neige Ecole Dupont		4 000.00 €			

Ouverture du Foyer des Aînés

Le rendez-vous était donné ce mercredi 10 octobre dernier aux Saint-Blimontois et Saint-Blimontoises âgés de 60 ans et plus pour l'ouverture du Foyer des Aînés, un après-midi de détente où un goûter est servi par notre employée municipale Valérie DANIEL. La clôture aura lieu le mercredi 3 avril prochain.



Fête d'Ebalet

Le 14 octobre dernier, fête d'Ebalet, les habitants étaient invités à la fête du hameau. Comme chaque année, cette journée a débuté par le brevet des cyclotouristes. Les forains étaient présents pour animer ce dimanche, sans oublier l'Harmonie Municipale qui nous a présenté quelques « morceaux de musique ». Le Verre de l'Amitié et un repas champêtre ont été offerts par la municipalité où la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous : n'oubliez pas de retenir la date du 13 octobre prochain !



Goûter de Noël

Nous remercions les enseignantes de ces trois jours intensifs avec la première représentation du spectacle des enfants le vendredi, la seconde le dimanche et pour terminer le lundi 10 décembre où a eu lieu le Traditionnel Goûter de Noël des Aînés apprécié de tous avec la venue de jeunes retraités. Cet après-midi s'est clôturé par la remise des colis et bons de chauffage (ou pharmacie).



Remise de colis aux employés municipaux

Le jeudi 20 décembre, nous avons clôturé cette fin d'année avec la remise des colis aux employés et retraités municipaux. Ce fut l'occasion pour les membres présents de passer une soirée très conviviale appréciée de tous qui s'est achevée par un cocktail dînatoire !

Le C.C.A.S. (Centre d'Action Sociale)

Le C.C.A.S. intervient ponctuellement auprès des personnes et des familles en difficulté. Chaque année, le C.C.A.S. prend en charge le financement du colis des Aînés et des bons de chauffage.

Comme tous les ans, les Aînés nés jusqu'en 1949, ont reçu soit : un colis « personne seule » d'une valeur de 25 € ou un « colis couple » d'une valeur de 39 €. Au total, 77 colis « personne seule » et 55 « colis couple » ont été distribués.

Un bon de chauffage par foyer d'une valeur de 23 € a été remis aux personnes nées jusqu'en 1953 (un par couple) : 164 bons de chauffage ont été distribués.

Cette année, le CCAS a décidé de renouveler l'échange du bon de chauffage en bon pharmacie uniquement valable pour des produits de première nécessité ou de toilette à l'exception des médicaments. Pour rappel, seules trois pharmacies ont été retenues pour utiliser ce bon : Pharmacie centrale du Vimeu et la Pharmacie Lefort toutes deux situées à Friville-Escarbotin, et la pharmacie d'Arrest.

Un colis d'une valeur de 24 € a été remis aux 6 personnes hospitalisées.

Un bon de chauffage d'une valeur de 23 € peut être également remis aux personnes nées de 1954 à 1958, vivant seules, sous conditions de ressources.

Pour les personnes bénéficiant du R.S.A., sur présentation du justificatif de versement, un bon alimentaire d'une valeur de 25 € a été remis à celles vivant chez leurs parents. Pour les allocataires chargés de famille, la valeur du bon était de 37 €.



Maçonnerie
 Isolation
 Plâtrerie
 Carrelage



Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80

ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme
 80210 - FEUQUIERES EN VIMEU

Raccordez-vous
 au **gaz en réseau**

IL N'EST PAS TROP TARD !

Appelez vite le :

0 805 802 803 Service & appel gratuits

Finagaz est votre avenir.
 www.finagaz.fr

FINAGAZ
DES PAYSANS AU VERDOYANT



Hubert GEST

Électricien - Plombier
 Chauffagiste

Installation - Entretien - Dépannage
 Aménagement salle de bain - Ramonage
 Tout à l'égout

03 22 30 19 53 - 06 51 61 13 95

27, Grande Rue OFFEU - Saint-Blimont
gest.hubert@hotmail.fr

**Victor
 Moncond'huy**

**Vidange
 toutes
 Fosses**

06 11 64 58 06 - 03 22 60 52 16

22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ

Assainissement

A ce jour 7,1 km de tranchées ont été réalisées sur notre commune. 38 000 tonnes ou 22 000 m³ de gravats ont été extraits des routes soit l'équivalent de 2 fois l'Eglise avec sa tour.
Sauf incident, les travaux seront terminés fin 2019 début 2020 et un peu plus de 9 km de tranchées auront été faites pour assainir notre commune.



Raccordement tout-à-l'égout : obligatoire dans les 2 ans.

Les immeubles ou maisons rattachables au réseau public d'assainissement doivent procéder à l'installation du tout-à-l'égout. Ce système collectif permet de récupérer les eaux usées, puis de les traiter dans une station de dépollution.

- Le raccordement au tout-à-l'égout des immeubles est obligatoire dans un délai de 2 ans, à compter de la mise en service du réseau de collecte.
- En l'absence de cette démarche, la redevance assainissement du propriétaire concerné peut être majorée dans la limite de 100 % de son montant initial.

Réfection des voiries



Impasse Ycre

Les travaux sont terminés, le montant des travaux s'élève à 190 800,00 € dont 106 800,00 € à la charge de la commune, le reste 84 000,00€ a été financé, comme prévu, par la CABS (Communauté de Communes de la Baie de Somme).



Impasse de la Râperie



Ebalet

Rythmes scolaires

Avec la suppression des TAP (Temps d'activité périscolaire) et le retour à la semaine des 4 jours, les enfants ont été accueillis selon un nouvel emploi du temps : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-16h30.

Vacances scolaires :

Hiver	du samedi 9 février au dimanche 24 février 2019 inclus
Printemps	du samedi 6 avril au lundi 22 avril inclus
Été	samedi 6 juillet

Assurance scolaire

La municipalité propose de prendre en charge l'assurance scolaire des enfants fréquentant les écoles du village pour un montant de 9,90 € par enfant pour l'année 2018/2019.

Base nautique

Chaque année, la municipalité signe une convention avec la base nautique de Gamaches, permettant aux élèves de CM1-CM2 de bénéficier d'une initiation à la voile et au kayak.

Conseil d'école

Le nouveau conseil d'école est installé depuis la rentrée. Après tirage au sort parmi les nombreux volontaires, 5 parents d'élèves y siègent. Le conseil permet un échange entre enseignants, parents et élus afin de toujours améliorer l'épanouissement des chérubins.

ALSH

Cet été, l'ALSH dirigé par Claire DEVILLERS, a vu une diminution de son effectif (35 enfants en moyenne). La nouvelle organisation et les nouveaux tarifs instaurés par la CABS ont peut-être contribué à cet essoufflement de fréquentation. Cependant la qualité des activités et du travail des moniteurs furent au rendez-vous et laisseront de bons souvenirs à tous les participants.

Journée propreté-environnement

Comme chaque année, les élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la nature », action soutenue par une chaîne de la grande distribution pour sensibiliser les enfants au respect de notre planète.

Tourisme

Comme vous l'avez peut-être remarqué, un panneau informatif a été posé devant l'église du village. Dans le cadre d'une mise en valeur du patrimoine local, la CABS et l'Office de tourisme de la Baie de Somme nous ont proposé cet outil, afin d'attirer l'œil de visiteurs.

A noter que durant l'année 2018, les visites de l'église et de la tour, organisées par La Saint-Blimontoise – AAE, ont accueilli plus de 150 curieux.

Travaux

Depuis 2018, la compétence Travaux pour les écoles a été reprise par la CABS, nous travaillons donc en lien avec celle-ci à la mise en œuvre pour 2019 du remplacement de la chaudière de l'école Pierre Dupont et des fenêtres de l'école André Boutté. Quelques petits travaux ont déjà été réalisés par les services de la CABS (remplacement de portemanteaux, ...).

Fête de Noël

Une fois encore, les enfants et l'équipe enseignante ont animé activement les festivités de Noël avec 3 représentations (le vendredi devant les grands-parents, le dimanche pour les parents et le lundi à l'occasion du Goûter des Aînés). Félicitations et merci pour ce spectacle qui fait le plaisir des petits et des grands.



Art et Culture

Les samedi 27 et dimanche 28 octobre ont été marqués par le « Chemin des Arts » en Baie de Somme.



L'association « le Nombre d'Or », basée à Saint-Valery proposait des portes ouvertes chez les artistes de la Baie de Somme.

A Saint-Blimont, hameau d'Offeu, Sophie Goldaniga a fait découvrir l'art du céramiste dans son atelier, et plus particulièrement a procédé à une démonstration de cuisson raku (technique japonaise de cuisson de la céramique).

De nombreuses oeuvres étaient exposées, nous permettant de connaître les créations de Sophie Goldaniga et des sculpteurs Rémi Damiens et Romain Glorieux.

Merci à cette jeune céramiste talentueuse de nous avoir fait partager sa passion. Vous pouvez aussi voir ses créations à Saint Valery au 25 Quai Blavet.



Cadre de vie : concours des maisons fleuries

Soirée du 26 octobre 2018

Tout d'abord, Monsieur le Maire, José Marque, a présenté à une assemblée fournie, plusieurs pistes pour végétaliser la commune en s'appuyant sur des exemples pris dans des villages voisins, au moyen de photos.

Puis, Mathieu et Pauline Gosset, deux jeunes Saint-Blimontois, ont présenté leur entreprise de maraîchage, situé sur le territoire de Nibas. Ils ont ensuite répondu à de nombreuses questions du public.

Ensuite, Catherine Tschanz, adjointe déléguée au



cadre de vie, a dévoilé le palmarés 2018 des maisons fleuries :

Dans la catégorie "cour jardin jardinet", le premier prix revient à Mme Chantal Prunier. En catégorie "bande de terre en façade, talus", le premier prix est décerné à M. et Mme Pascal Bellet. Dans la catégorie "suspensions, jardinières, balconnières", M. et Mme David Caru remportent le prix.

La soirée s'est achevée par un pot offert par la municipalité pendant que se déroulaient des échanges de plantes et de graines entre les participants.

Cadre de vie : place verte

Vendredi 14 décembre 2018, s'est tenue une réunion d'information des riverains de la place verte et de la rue Jacques-Sauzet.

En dépit d'une faible participation (4 familles présentes sur 33 invités, 4 excusées), le projet de plantation de tilleuls et de pommiers a été présenté aux riverains. Ce moment a été un moment d'échange intéressant pour tous les participants. Merci aux bénévoles associés au cadre de vie d'être venus en renfort.

Jeudi 20 décembre se finalisait le projet de plantations annoncé aux riverains. La place verte est maintenant bordée d'une allée de tilleuls et un marronnier rouge a été planté dans un angle de la place, il abritera bientôt une table et des bancs. Dans la rue Jacques-Sauzet, des pommiers remplacent désormais les arbres d'ornement qui étaient en mauvais état.



Cadre de vie : Ebalet

Mardi 11 septembre 2018

Réunion avec les habitants d'Ebalet afin d'envisager les travaux de plantation après les travaux de voirie effectués en août 2018. Les habitants sont venus nombreux et ont pu, avec le support d'une projection de photos, discuter de l'aménagement paysager de la rue.



Mardi 30 octobre, les plantations ont été mises en place.

Elles se composent uniquement de vivaces dont des plantes aromatiques, nous avons maintenant hâte de les voir s'épanouir au printemps prochain. En ce début de janvier, nous apercevons (déjà!) les bulbes plantés un peu partout dans les massifs du village.



Cadre de vie : cour salle de réunions

En fin d'année 2018, des travaux d'aménagement de la cour de la salle de réunion ont été entrepris. Cette cour sert également, depuis 2 ans, d'entrée aux classes maternelles.

Rappelons que la salle de réunions abrite, pendant l'hiver chaque mercredi, le foyer des Aînés qui y pratique des jeux de société, se renseigner auprès de Mme Valérie Daniel (03 22 30 24 08) ou de M. Pierre Berquez (03 22 30 63 62).



Cadre de vie : désherbeur de surfaces à cailloux et balayeur de caniveaux

Un technicien de l'entreprise POGET (Noirterre, Deux-Sèvres) est venu nous présenter un outil à double usage : désherbeur de surfaces à cailloux et balayeur de caniveaux.

La machine, essayée dans un premier temps par nos employés sera testée pendant une durée de trois mois en location afin de s'assurer de son efficacité avant un éventuel achat.



Cadre de vie : conférence compost et plantes médicinales

Une conférence sur le compost et les plantes médicinales sera présentée par Rémi Damiens le Mardi 09 avril 2019 à 19h30 à la salle Francis Dupont.

Gedimat

MATÉRIAUX & BRICOLAGE

Millancourt et Nicolas

5 rue du 8 mai 1945 - 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN
03 22 20 27 77 - www.gedimat.fr

Evènements

Dans le cadre de la cérémonie du centenaire de l'Armistice de 1918, la Municipalité et l'ensemble des associations patriotiques (ARAC, UNC et ANACR), ont organisé un week-end commémoratif le 10 et 11 novembre.

Le Samedi 10 Novembre à 15h, un cortège composé de voitures anciennes, de pompiers, de musiciens, de porte-drapeaux et anciens combattants, des élèves et enseignantes, d'élus et de la population, s'est rassemblé sur la Placette.



Il a rejoint en défilant, le cimetière où une cérémonie d'hommage aux « Morts pour la France » eut lieu. En effet 13 d'entre eux sont enterrés à Saint-Blimont et chacun eut un recueillement devant sa tombe avec le dépôt d'une rose par un enfant.



La cérémonie continua au Monument aux morts, où après le discours de M. le Maire, des bougies furent posées au pied de l'édifice.

Enfin, dans la Salle Francis-Dupont, où une exposition proposée par l'ARAC, sous l'impulsion de Michel TRAN VAN, les élèves des Cours Moyens nous ont lu les lettres de Victor et Fortuné FORESTIER, 2 frères poilus natifs d'Offeu que la guerre a séparé à jamais.



L'Harmonie avait précédé ces lectures suivies des discours des présidents d'associations patriotiques. Un vin d'honneur clôtura cette première journée commémorative.

Le lendemain, dimanche 11 Novembre, la cérémonie habituelle eut lieu le matin avec un hommage à André BOUTTE, instituteur de Saint-Blimont, tué le 5 septembre 1914 lors de la Bataille de la Marne.



La bibliothèque pour tous publics

Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics
de 10h00 à 12h00 tous les samedis de l'année (hormis les jours fériés)

et le vendredi de 14h à 15h30. L'adhésion est gratuite.

L'équipe de la bibliothèque a contacté les services de la Bibliothèque départementale de la Somme pour bénéficier de la prestation d'une personne en service civique dans leur structure afin de suivre une formation sur l'informatisation de notre fond d'ouvrages.

L'équipe des bénévoles a anticipé le prêt par ordinateur et fonctionne depuis janvier 2018 avec le logiciel Waterbear.

Grâce à des dons, le fonds d'ouvrage ne cesse de croître.

De plus, l'annexe de Saint-Riquier de la Bibliothèque départementale de la Somme dépose, deux fois par an, plus d'un millier d'ouvrages.

Il est possible de réserver des ouvrages spécifiques et de les récupérer par l'intermédiaire d'une navette entre les bibliothèques relevant de l'annexe de Saint-Riquier.

Enfin, certains ouvrages sont achetés en librairie afin d'offrir à nos lecteurs des ouvrages récents et pertinents.

Suite à nos demandes, d'autres adultes se sont joints à nous pour nous permettre d'élargir les horaires d'ouverture de 10h à 12h le samedi.

Merci à elles !

D'autres peuvent encore venir nous rejoindre...



L'équipe des bénévoles de la bibliothèque : Marie-Françoise Descarpentries, Catherine Tschanz, Olivier Tschanz, Aline Wiernicki, Christine Fromont-Dechepy, Rose-Marie Pruvot-Forestier.

Etat-Civil - 2ème semestre 2018

NAISSANCES - Bienvenue à :

GUILLAUME Raphaël	28/08/18	ABBEVILLE
PIERRE Timéo	29/10/18	ABBEVILLE
THROUDE Victoire	19/12/18	ABBEVILLE

MARIAGES - Toutes nos félicitations à :

25/08/18	DELOUBRIERE Valentin et ARNAUD Amélie
08/12/18	LECOMPTE Eric et OZENNE Rose-Marie

DECES - Une pensée pour :

M. VUE Pierre	décédé le 26 juin à Abbeville
M. SERET Louis	décédé le 12 juillet à Abbeville
Mme SIMON Micheline veuve DHOLLANDE	décédée le 27 juillet à Boulogne
Mme THOMAS Françoise épouse JACQUET	décédée le 10 août à Abbeville
M. MAUROUARD Paul	décédé le 08 octobre à Saint-Blimont
M. GUERARD Philippe	décédé le 20 octobre à Amiens
Mme DELAHAYE Georgette veuve ADAM	décédée le 22 octobre à Saint-Blimont
M. TRAN VAN Michel	décédé le 16 décembre à Abbeville

Rappel : La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; ainsi, ces parents là, ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.

Inscription sur Les listes électorales

Une réforme d'ampleur de la gestion des listes électorales, conduite par le ministère de l'intérieur est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Par conséquent, elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et améliorera la fiabilité. **De plus, cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.** Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE. Il est toutefois conseillé de vérifier leur inscription auprès du secrétariat de mairie.

(plus d'informations avec cette adresse internet)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3539086/Circulminist12juillet2018.pdf>

Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille. Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie (voir page 3).

Etat-Civil : Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents **non mariés ont la possibilité de reconnaître l'enfant avant la naissance.** Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8^e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.

Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les filles et les garçons, à l'âge de 16 ans. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18^e anniversaire. Il s'agit là de la **SEULE OBLIGATION**.

Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'**attestation de recensement** délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

(Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ? : La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16^e anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.** Un livret d'information sera également remis.

Demande de carte nationale d'identité et de passeport

LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT NE S'ÉTABLISSENT PLUS EN NOTRE MAIRIE.

Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valéry sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipées d'un dispositif de recueil)

Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16 ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :

- soit avec un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site ants.gouv.fr OU
- soit avec un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- l'original de la carte nationale d'identité du demandeur
- une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois

Attention : pour les majeurs hébergés, il faut fournir le justificatif de domicile de l'hébergeur, l'original de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de sa main certifiant que l'hébergé a bien son domicile chez lui depuis plus de 3 mois.

- les originaux des cartes nationales d'identité des 2 parents pour les mineurs
- si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
 - En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
 - En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site timbres.impots.gouv.fr) :
 - pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
 - pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

RAPPEL : LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MAJEURES EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>).

Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire).

Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement à fin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite un examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et constituer leur dossier médical.

Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur toute le territoire (hors Paris).

Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent.

Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis, traitées par le CERT de Nantes.

Informations sur le site internet de la Préfecture :

Permis de conduire international : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828>

échange de permis étranger : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>

Réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)

Depuis le 1er janvier 2017, la réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation s'est déroulée en 4 temps :

- Depuis le 1er janvier, possibilité pour les professionnels de l'automobile d'effectuer une grande partie des démarches liées à l'immatriculation des véhicules pour le compte de leurs clients (liste des professionnels habilités accessible sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>)
 - Depuis le 2 juin 2017, tout administré peut effectuer lui-même en ligne une demande de duplicata de sa carte grise sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Cette procédure couvre le vol, la perte ou la détérioration du titre.
 - Depuis le 7 août 2017, trois autres télé-procédures :
 - Le changement d'adresse : démarche « je modifie l'adresse sur ma carte grise »
 - La déclaration de cession de véhicule : démarche « je vends ou je donne mon véhicule »
 - Le changement de titulaire : démarche « j'achète ou je reçois un véhicule d'occasion »
 - Depuis le 6 novembre 2017, la Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc... Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis). Ce nouveau service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.
 - L'accès aux télé-procédures : Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :
 - d'un espace conducteur pour les démarches liées au permis de conduire
 - d'un espace identité pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport
 - d'un espace véhicule pour les démarches liées à la carte grise.
- La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de tél-déclarant impot.gouv.fr – numéro de sécurité sociale Ameli.fr – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possible que par ce biais).
- Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile : Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

A partir du 15 janvier 2017

- Un enfant de parents français voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
 - Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- Un enfant de parents étrangers européens qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européen doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algérie_12196/index.html), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Quelques rappels de réglementation

Arrêté concernant l'entretien des trottoirs par temps de neige et de gel : Un arrêté municipal daté du 12 novembre 2009 stipule que par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes (1 m de largeur) jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant leur habitation.

Par temps de gel, il est interdit de laver les voitures et trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1^{er} : Les véhicules peuvent être placés en « enfouissement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Dépôts sauvages – Amendes :

1 - L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.

2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classes «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

3 - Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).

4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.

5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de

1 500 € à 3 000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit.

En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de faits.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.

Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.

La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

Ces arrêtés peuvent être consultés
en Mairie
aux jours et heures de permanence.

Le Maire, José MARQUE

Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

Cette année encore, nous avons élaboré une crèche à l'Eglise, depuis la mi-décembre pour l'Avent. Ce sont Mmes Marguerite Lamy et Louissette Hénocque qui ont perpétué à cette tradition.



Bureau de poste

Pour tous renseignements, téléphone 03 22 30 25 39 aux heures d'ouverture.

Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Heure de levée du courrier : du lundi au samedi : 08 h 30

Assistantes maternelles de la commune

Henriette ARRACHEPIED	3 rue Jacques Sauzet	03 22 26 42 51	Virginie GARDIN	9 rue de l'Eglise	03 22 26 80 35
Evelyne BELLEGUEILLE	2 rue d'Avergne	03 22 30 57 09	Carole MARTEL	29 Grande Rue - Offeu	03 22 60 66 32
Nathalie BOUCLFET	8 rue Jacques Sauzet	03 22 60 61 31	Laëtitia HORNOY	1 rue des Véroilles	03 22 30 81 64
Claudia DUPAN	32 rue du Bout de Haut	03 22 60 41 56			

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico Social de Saint Valéry sur Somme
39 quai du Romerel - 80230 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME - Tél. 03 60 03 42 40.

Centre des finances publiques

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS

Depuis mars 2017, un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est mis en place dans les centres des finances publiques du département de la Somme. Cet accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de votre dossier et munis des pièces utiles.

Pour les demandes les plus complexes, les usagers, particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous selon deux modes de contact :

- sur le site impots.gouv.fr via leur espace personnel,
- par téléphone au numéro ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse. Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignements, remise de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Les usagers rencontrant des problèmes de paiement de leurs factures locales (crèche, cantine scolaire, eau...) sont désormais invités à prendre rendez-vous par téléphone, au guichet ou par courriel auprès de leur trésorerie en charge du secteur public local.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRÉSORERIE DE FRIVILLE
Depuis le 02 Janvier 2015, les services du Centre des Finances Publiques de Friville-Escarbotin seront ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00.

Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice, 79 rue du Maréchal Foch - 80100 ABBEVILLE. Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? Un conciliateur de justice, M. TRIoux, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant une permanence le 1er mardi de chaque mois à la mairie de Feuquières en Vimeu de 15h00 à 18h00, le 2ème mardi de chaque mois à la mairie de St Valéry de 14h00 à 17h00, le 3ème mardi de chaque mois à la mairie de Gamaches de 15h00 à 18h00, le 4ème mardi de chaque mois à la Communauté de communes de Moyenneville de 14h00 à 17h00, le 1er jeudi de chaque mois à la mairie de Mers les Bains de 14h00 à 17h00, le 2ème jeudi de chaque mois à la mairie de Chepy de 15h00 à 18h00, le 3ème jeudi de chaque mois à la mairie de Nibas de 15h00 à 18h00. Aucun rendez-vous n'est à prendre par téléphone, il suffit uniquement de se présenter le dit jour, à ladite heure, au dit lieu.

La passion du Mobil-home depuis plus de 20 ans

+ de 40 modèles neuf et occasion

STÉ BERTRAND FLAMENT MOBIL-HOME

ACHAT - VENTE

06 80 58 03 51

145, route de Rue - LE CROTOY

www.stebertrandflament.fr

de 3.500 € à 51.000 €

Financement personnalisé, voir conditions en magasin



SM Décolletage MOREAU

Décolletage - Usinage

Acier - Laiton - Alu - Inox - Plastique

Tél 03 22 30 24 12

Fax 09 70 61 37 86

sdm.moreau@orange.fr - www.decolletage-moreau.fr



Pact Adrim

L'ADEME et la Région Picardie ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de construction et des aides financières afférentes. Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA SOMME : Garopôle - 80100 ABBEVILLE - 03.22.23.33.41

AGENCE PICARDIE MARITIME : 51 rue de la tannerie - 80100 ABBEVILLE - 03.22.23.28.72

Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.
<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Remerciements opération brioches

L'opération « brioches » organisée par l'A.D.A.P.E.I., du 06 octobre dernier, a permis de collecter la somme de 1 950.00 €. Nous tenons à remercier nos généreux donateurs et collecteurs, sans qui cette collecte ne pourrait avoir lieu. Rappelons que cette opération va pouvoir aider à développer de nouveaux projets pour améliorer le quotidien des personnes handicapées mentales.

Le journal du RAM

(relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme) :

Ce journal est destiné aux assistants maternels apportant des informations éducatives. Des animations et réunions peuvent être également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier de ces animations et réunions (consultation sur site www.petite-enfance-baiedesomme.fr). Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.



Ramassage des déchets verts

Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie ; au-delà de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.

- Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximum d'1 mètre)
- Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune. Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, reprendra LE MERCREDI 03 AVRIL 2019 par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'au MERCREDI 30 OCTOBRE 2019 inclus.

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue tous les samedis, de 11h00 à 11h30, du 06 avril au 26 octobre à la Mairie, à raison de 3 € les 5 sacs.

Maçonnerie - Isolation
Parquets - Placo
Aménagement de combles
Bardage clin PVC/BOIS
Rejointement de façade

Edy MELIN
06 24 00 29 04
Devis gratuit

20, Grande Rue Offen - 80960 SAINT-BLIMONT

 **AUTOVISION**
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE
PINCHEFALISE - 19 B, rue de St-Valery/Somme
- 03 22 61 34 15 -

Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus

Rappel : 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou à la CABS de St-Valéry.

2) Depuis janvier 2011, il n'est désormais possible de prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage. La prise de vos sachets doit être enregistrée sur le registre situé sur la table dans la salle d'accueil.

Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 1er semestre 2019 : **le jeudi 11 avril**

Nous rappelons que ce ramassage s'effectue en 2 étapes : un premier passage pour le ramassage des encombrants, puis un second passage pour les ferrailles.

La CABS vous rappelle également de déposer vos encombrants et ferrailles, la veille de la collecte, après 20h. Elle vous rappelle également que chaque catégorie ne doit pas dépasser 2 m³.

Déchets collectés au titre des encombrants : grands objets en plastique, sommiers, meubles en bois, lavabos... Certains objets ne seront pas collectés.

Les D.D.M. (déchets dangereux des ménages) tels que piles, batteries, huiles de vidange, débouche évier, lessive alcaline, antirouille liquide, détergents, détachants, produits de traitement du bois, colles, vernis, peinture, insecticides, désherbants (sauf chlorate de soude) sont à déposer à la déchetterie même.

Les D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont à déposer en déchetterie ou à remettre à votre distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf (lecteur DVD, lave-linge, ordinateur... tous les appareils électriques et électroniques).

ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Le service de ramassage n'enlève pas les déchets qui :

- n'entrent pas dans le camion,
- sont trop lourds pour être manipulés par 2 agents,
- présentent un danger lors de la manipulation,
- sont de nature industrielle ou agricole,
- présentent un volume trop important (contactez un loueur de benne ou déposez à la déchetterie de St Valéry ou de Cayeux ou au centre d'enfouissement privé de BOISMONT).

Ramassage des cartons

Cette collecte est assurée par la CABS, pour ceux, industriels, artisans, commerçants, collectivités, qui ont répondu au questionnaire CABS. Ce ramassage est assuré chaque mardi (en juillet et août le mercredi), par la CABS, directement de porte à porte. Les cartons doivent être aplatis et ficelés.

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagés

Depuis mai 2011, la CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

Attention ! Les ampoules électriques **NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES** dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont eux équipés de conteneurs à ampoules usagées !

Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs :

Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS, en vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

UNC - Union Nationale des Combattants 39/45 Indochine - AFN - UPEX - Soldats de France Veuves de guerre et d'Anciens Combattants

Le 10 Novembre 2018 Centenaire de la Guerre 14-18

Pour le Centenaire de la Guerre 14-18, le défilé, constitué d'une partie de la population, suivie de la Municipalité, des Associations locales et des enfants puis de deux délégués de la Gendarmerie Nationale, a été emmené par une traction et une jeep se dirigea de la place du stade vers le cimetière où les enfants déposèrent 40 bouquets de fleurs sur les tombes des soldats.



Ils se sont ensuite rassemblés à la salle Francis Dupont où une dizaine d'élèves fut désignée pour faire le récit choisi par leur maître d'école sur la Grande Guerre, récit agrémenté du discours de M. le Maire et de celui des Associations Patriotiques.

Le 05 Décembre 2018 : L'Hommage du 5 Décembre fut rendu sur la tombe de Jacques Sauzet avec un fleurissement sur sa tombe, en présence d'un membre de sa famille. Ensuite, ce fut le rendez-vous sur la stèle près du

Monument aux Mort avec dépôt de gerbe, ainsi qu'une allocution du Président M. Lejeune et de M. le Maire. Notons la présence de quatre adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, sans oublier un détachement de l'Harmonie Municipale. Un vin d'honneur fut offert par la section UNC à la salle de réunions.



L'UNC vous donne rendez-vous le 16 Mars prochain pour participer à sa soirée choucroute.

La Secrétaire, *Louissette HENOCQUE*



PHARMACIE LEFORT
57, rue Henri Barbusse
80130 FRIVILLE

ORTHOPÉDIE SUR MESURE
LOCATION, VENTE ET LIVRAISON
DE MATÉRIEL MÉDICAL - **LIVRÉS À DOMICILE**
Lits médicalisés, déambulateurs, chaises percées,
coursifs anti-escaliers, cannes anglaises,
Fauteuils réclinateurs, siège coquille,
Bis de contention sur mesure, attelles thermocompressibles.
Tél. 03 22 30 21 02
Lundi au vendredi 9h/12h15/14h-19h30
Samedi 9h/12h15/14h-17h

Clémence Beaurain

Se déplace
dans un rayon de 20 kms
aux alentours
de Saint-Bismont
06 65 39 29 37

Coiffeuse à domicile mixte
10 % de réduction
sur présentation
de cette publicité
(non cumulable)

Club des Aînés de St-Blimont

Le 20 octobre 2018 : Repas des Aînés qui a contribué à renforcer les liens entre les adhérents présents. Ce repas a été élaboré traditionnellement par M. et Mme Accart, avec une animation de ce repas appréciée de tous. Merci à ceux qui ont pu consacrer un peu de leur temps à l'installation puis au rangement de la salle.

Pour cette année 2019, les membres du bureau présentent leurs meilleurs vœux.

Le Président, Pierre BERQUEZ



ARAC, Association Républicaine des Anciens Combattants

Cochon grillé du 21 Juillet 2018

Le 21 juillet 2018, l'ARAC a organisé son incontournable « cochon grillé ». Ce repas convivial se déroule dans la joie et la bonne humeur. Quelques blagues et chansons sont venues agrémenter ce sympathique moment.



Thé dansant du 14 Octobre 2018

Le 14 Octobre 2018, a eu lieu le traditionnel thé dansant de l'ARAC animé par l'accordéoniste Arnaud Guimard. Le soir, une centaine de personnes se sont retrouvées autour d'un bon repas. Une journée placée sous la joie et l'amitié comme tous les ans.

Hommage à Michel TranVan

Le 16 décembre, l'ARAC perdait brutalement son président départemental : une personne connue pour son dévouement au sein de l'association. En 1984, il devient secrétaire de la section locale de Saint-Blimont, puis secrétaire départemental en 1987, pour être en 2016 Président Départemental et membre du bureau national. Né à Paris le 03 Octobre 1955, il épouse le 21 juillet 1981 Nicole Hollingue à Saint Blimont. De cette union naîtront deux fils, Mickaël et Stéphane.

Repose en Paix Michel, nous continuerons de faire connaître l'ARAC en ton souvenir.



La Présidente, Blandine BENARBIA FORESTIER

Harmonie Municipale de St-Blimont

Avec une saison estivale exceptionnellement ensoleillée, l'Harmonie municipale fut active dans l'animation de notre village avec notamment les apéritif-concerts du 13 juillet, de la fête d'Elincourt et d'Ebalet.

Lors de la Fête locale, un défilé dans les rues de l'abreuvoir, des juifs et des écoles précéda notre traditionnel concert qui eut lieu cette année dans la cour de l'école maternelle. Cette nouvelle formule



fut un succès

puisque une assistance nombreuse s'était déplacée et put apprécier ce moment musical à l'ombre du chêne de l'école.

La semaine suivante eu lieu la 28ème Brocante de l'Harmonie réunissant riverains et exposants durant cette journée ensoleillée.

Cette année nous avons reçu l'Harmonie de Nouvion-Sailly-Flibeaucourt pour notre concert d'Automne qui s'est déroulé le samedi 13 octobre à la salle Francis-Dupont. Cette rencontre, qui a rassemblé une cin-

quantaine d'instrumentistes, est toujours un moment convivial entre les musiciens et le public.

Cette saison s'est terminée le samedi 17 novembre avec la cérémonie de Sainte-Cécile. Après une aubade chez Charlotte LEROY (Ste Cécile sortante) précédée par un petit défilé dans l'impasse de la Râperie et la rue de Nibas, notre formation fut accueillie à Offeu par Louise AMOURETTE (nouvelle représentante) et sa famille.

La soirée continua avec une célébration en musique puis un repas à la salle Francis-Dupont.

L'ensemble des membres de l'Harmonie municipale de Saint-Blimont vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019.



Le Président, David CARU

Les Maisons du Val de Bresle



4 et 6 rue Notre Dame
BLANGY SUR BRESLE
Tél: 02-35-94-15-38

Votre Maison
Autrement...



www.maisons-mvb.com

Amicale des Anciens Elèves La Saint-Blimontoise



La saison sportive bat son plein pour les 110 licenciés de la Saint-Blimontoise et la fin de l'année 2018 est le moment nécessaire de faire un point rapide sur la vie de l'AAE et de ses activités.

Cette année aura vu de grandes satisfactions avec les nombreuses consultations du site (fin septembre, plus de 3 000 connections) ; les visites de la Tour, de l'église et de la crypte ont eu aussi beaucoup de succès et des groupes demandent encore à visiter hors saison. Merci



aux guides bénévoles pour leur engagement. Les activités sportives traditionnelles manquent un peu de renouvellement de pratiquants sauf le tennis de table et le tir à l'arc. Ce n'est pas le cas des activités encadrées par des animateurs diplômés (yoga, danse latino ...) qui rencontrent un grand succès. Le comité directeur de la Saint-Blimontoise vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.

Les prochains rendez-vous de l'AAE

Vendredi 18/01 : vœux de l'AAE, remise des licences et tournoi de tennis de table (Salle Francis DUPONT à partir de 18h30)

Dimanche 27/01 : rando du bord de mer (salle des réunions)

Dimanche 02/06 : fête d'Offeu ; brevets cyclo et marche

Dimanche 16/06 : tir à l'arc et sarbacane (stade)

Juillet et août : animations camping et traversée de la baie.

LES SEIGNEURS DE SAINT-BLIMOND



Blason des seigneurs
de Saint-Blimont

Durant plusieurs centaines d'années (peut-être un millénaire), une Famille de SAINT-BLIMOND était implantée dans le Vimeu. Sa présence est certifiée au delà du XIIe siècle.

Comme vous pouvez le voir dans notre article Blimond et les Origines du Village, ces seigneurs de Saint-Blimont se revendiquaient descendants d'un frère du moine qui a donné son nom à cette terre puis au village qui s'y est implanté.

Nous ne connaissons pas l'identité des premiers seigneurs du lieu qui auraient pu vivre du temps des Mérovingiens ou Carolingiens. Le premier nom à apparaître est celui de Wautier de SAINT-BLIMOND en 1201.

A partir de lui, ce sont 20 seigneurs qui se succéderont et qui au fil du temps agrandiront leurs domaines et ainsi deviendront des Marquis riches et puissants de Picardie.

En 1820, cette famille s'éteindra dans le mariage de la dernière marquise avec le Prince de Berghes Saint-Winock. (On peut toujours voir sa tombe dans la crypte de l'église).

Vous pouvez consulter sur notre site (lasaintblimontoise.fr) la liste de ces 20 seigneurs de Saint-Blimont qui se sont succédés de 1201 à 1820. Vous pourrez aussi trouver sur le site (Geneanet) l'arbre de généalogie de cette famille un peu plus détaillé.



(Remise du Challenge Germain Bonhomme)

Amicale des Chasseurs et Propriétaires de St-Blimont

Nous nous devons de respecter la nature et de trouver des solutions pour la préserver. Soyons chasseurs responsables tous ensemble, nous nous devons d'y parvenir !

Tout nouveau chasseur sera le bienvenu au sein de notre amicale !

Nous reconduirons nos actions « Les Hauts de France » et le comptage du gibier en 2019.

Je remercie les membres participatifs à ces actions, sans oublier notre ami Jérôme Cheval avec son club « Quads en baie ».

L'Amicale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux pour 2019.

Le Président, André GUILBAUT



CALENDRIER DES FETES - 1^{er} semestre 2019

FEVRIER

- **Vendredi 08 :** 18h00 Conférence Classe de neige Ecole Pierre Dupont (SFD)
- **Samedi 09 :** Assemblée Générale de l'ARAC (Section de st-Blimont) (SFD)
- **Samedi 16 :** Assemblée Générale du Club des Aînés (SDR)
- **Dimanche 24 :** Loto de l'AFSB

MARS

- **Dimanche 03 :** 12h00 Repas des Aînés (SFD)
- **Vendredi 08 :** Fête de la Femme (Mairie)
- **Samedi 09 :** 18h30 Loto du SC Football (SFD)
- **Samedi 16 :** Soirée choucroute de l'UNC (SFD)
- **Mardi 19 :** Commémoration de la Fin de la Guerre d'Algérie - ARAC (SDR)
- **Samedi 23 :** 19h30 Soirée dansante du Club Kentucky Country (SFD)

AVRIL

- **Mercredi 03 :** 16h30 Clôture du Foyer des Aînés (SDR)
- **Vendredi 05 :** Loto de l'ARAC (SFD)

- **Mardi 09 :** Conférence compost plantes (SFD)
- **Samedi 13 :** 19h00 Soirée tartiflette du SC Football (SFD)

MAI

- **Mardi 07 :** Tournoi Inter-Entreprises de l'AFSB à FEUQUIERES
- **Mercredi 08 :** Célébration du 8 mai 1945 (SFD)
Repas de l'UNC (SDR)

JUIN

- **Dimanche 02 :** Fête d'Offeu - Apéritif concert 11h30
Brevets cyclo et marche de l'AAE 8h00
Brocante à Offeu organisée par le Club des Aînés
- **Dimanche 09 :** Kermesse des écoles (SFD)
- **Mardi 18 :** 18h30 « Appel du 18 juin » (Mairie)
- **Jeudi 21 :** 18h00 Fête de la musique (SFD)
- **Vendredi 28 :** Assemblée Générale de l'AFSB Vimeu Handball (SFD)

Légende : SFD = Salle Francis Dupont - SDR = Salle Des Réunions

Ets René PETIT

COUVERTURE ZINGUERIE



St-BLIMONT
03 22 30 00 22

LAMBERT Éric

Terrassement Branchement de tout à l'égout Enrobé Aménagement de terrain

Tél/Fax 03 22 60 51 76

183, rue de la Targette - 80880 Saint-Quentin-Lamotte